



**COMPTE-RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION OMNISPORTS TRAPPISTE
Section natation
qui s'est tenue le mercredi 25 janvier 2017 à 20h30
à la salle Picasso
Pour la saison 2015/2016**

- 1) Rapport moral du Président.
- 2) Résultats sportifs pour 2015/2016.
- 3) Cotisations 2015/2016.
- 4) Rapport financier 2015/2016.
- 5) Budget prévisionnel 2016/2017.
- 6) Présentation du Bureau.
- 7) Démission du Bureau.
- 8) Appel à candidature et élection de nouveaux membres.
- 9) Election du bureau.
- 10) Objectifs sportifs 2016/2017.
- 11) Règlement intérieur.
- 12) Questions diverses.

Nous avons enregistré 128 présents ou représentés lors de l'assemblée générale de la section natation de l'AOT.

Rapport moral du Président :

J'ai le plaisir et l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport d'activité morale du club de la saison écoulée.

La section natation de l'AOT a totalisé 578 adhérents, licenciés dans 1 fédération affiliée à la FINA (fédération internationale de natation) et à la LEN (ligue européenne de natation)

Cette fédération est :

- la FFN (fédération française de natation)

Nombre de licenciés en FFN : 578, c'est-à-dire tous les adhérents.

Pour la saison passée, nous avons légèrement augmenté nos adhérents, ce qui démontre le dynamisme du club dans la ville et dans l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines.

Depuis le 1er janvier 2016, Saint-Quentin en Yvelines fédèrent désormais 12 communes.

Pour votre information sur les 12 communes actuelles, 3 piscines sont utilisées par des clubs sportifs et de loisir affiliés à la Fédération Française de Natation, ce sont celles de Guyancourt, des Clayes-Sous-Bois pour le club de Plaisir et de Trappes.

Comme tous les ans et si nous voulons franchir une étape, seule l'agrandissement de la piscine municipale ou bien la construction d'une nouvelle nous le permettra, il nous est permis de rêver et d'y croire et surtout de continuer de travailler dans la voie qui est la notre aujourd'hui tout en sachant que cette tâche de longue haleine nécessite une incessante remise en question de tous les membres du club afin de préserver ce sport extraordinairement passionnant et enrichissant, mais malheureusement ne bénéficiant pas de l'aide suffisante des pouvoirs publics par rapport à d'autres sports bien plus et bien trop médiatisés.

De plus pour la première fois depuis plus d'une décennie, Saint-Quentin en Yvelines (ex CASQY) a refusé de nous attribuer une subvention, c'est une perte conséquente pour le club, pour la seule justification que nous ne rentrons pas dans les critères de sélection qui soit dit au passage sont les mêmes que les années précédentes. L'agglomération a malheureusement fait le choix de l'élitisme.

Nous sommes toujours contraints et obligés plusieurs mois à l'avance de préparer l'avenir et de ce fait ces actions monopolisent une nouvelle fois les membres du club si bien que le quotidien devient très compliqué à gérer.

De même, la diminution toujours constante des bénévoles devient toujours une menace pour notre institution et pour le sport en général, il est aussi extrêmement difficile dans notre club de motiver les parents afin de nous aider.

Le budget national consacré aux sports est 230,5 millions d'euros, équivalent à la saison précédente et la distribution des aides continue malheureusement de favoriser l'élitisme et non le sport pour tous et de ce fait engendre de nouveaux problèmes au niveau financier pour les clubs formateurs comme le notre et ceux qui n'ont pas la chance d'obtenir une subvention municipale, ce qui n'est pas heureusement notre cas.

Comme je le soulignais lors des dernières assemblées générales du club, nous n'avons toujours pas de piscine olympique en France aux normes internationales et il est donc impossible d'organiser des championnats du monde grand bassin, ce qui est une aberration, les résultats sont donc devenus très moyens par rapport aux grandes nations mondiales et ce n'est pas la politique de la fédération française ainsi que du comité régional d'Ile de France pour notre région qui permettra une évolution à moyen terme, du changement s'impose et j'espère que celui-ci interviendra rapidement dès les prochaines élections au mois de mars prochain.

A ce jour, 28 clubs sont affiliés à la FFN dans le seul département des Yvelines, soit 2 de plus que la saison précédente, par contre les effectifs s'étiolent, les clubs licenciés seulement une partie de leurs nageurs faute de moyens financiers.

Je tiens, comme tous les ans, à remercier les bénévoles de l'association qui grâce à leur travail, leur compétence, leur abnégation, leur valeur, leur volonté permettent de préserver un club malgré tous les aléas et les tracasseries liés à un système incapable ou ne voulant pas prendre les bonnes décisions.

Les résultats sportifs ont été en hausse suite à une progression importante de nos compétiteurs et des résultats enregistrés tout au long de la saison.

Voir à la page suivante les résultats les plus marquants de la saison 2015/2016.

Toutes nos félicitations aux nageurs qui ont porté bien haut les couleurs du club et de la ville.

Un grand merci à l'ensemble des dirigeants, maîtres nageurs, entraîneurs.

Remerciements également aux techniciens municipaux pour leur participation, leur dynamisme, leur bienveillance, leur dévouement, leur humilité, leur fiabilité et leur savoir-faire.

Une grande gratitude aussi aux membres du Bureau pour leur implication toujours aussi importante au sein de l'association dans des conditions parfois difficiles mais toujours disponibles envers les adhérents.

Depuis 2 ans maintenant, un projet pédagogique a été mis en place pour le mini-club et l'école de natation avec un suivi complet de tous les nageurs. Ce programme commence à porter ses fruits suite à une implication très importante des éducateurs.

Nous avons remis au mois de juin dernier pour la troisième année consécutive à chaque enfant du mini-club et des écoles de natation un bonnet de couleur suivant leur progression durant l'année, cette opération sera reconduite pour cette saison.

Ceci clos le rapport moral de la saison 2015/2016.

La saison en cours, 2016/2017, a commencé à la date prévue avec un contingent de MNS au grand complet ce qui n'était pas arrivé depuis fort longtemps.

Les demandes d'inscription pour cette nouvelle année sportive ont pu s'effectuer sur internet à des dates établies à l'avance et généralement en juin pour les adhérents de la saison précédente et en septembre pour les nouveaux.

Nous avons encore eu un accroissement important de ces demandes et ceci a permis de réduire de façon conséquente, mais toujours insuffisante, le temps d'attente lors de l'inscription définitive. Il faut aussi préciser qu'une validation est obligatoire au siège du club avec un dossier complet (paiement, certificat médical et éventuellement photo) pendant les périodes officielles d'inscriptions.

De plus, les différentes aides attribuées aux familles nous obligent toujours à effectuer un travail supplémentaire et très contraignant, 2 membres du bureau sont chargés de cette tâche complémentaire et y consacrent plusieurs heures par semaine depuis le début de cette saison.

Nous pouvons dire que la section natation confirme sa bonne santé. A ce jour exactement 648 adhérents et licenciés ont été recensés, record absolu pour le club.

Nous avons obtenu de la Mairie 2 créneaux de plus le mercredi midi, ce qui nous permet d'accueillir 50 jeunes afin de leur apprendre à nager, c'est une avancée extraordinaire et je tiens personnellement à remercier la direction et les salariés de la piscine, le service des sports, le Maire-adjoint chargé des sports Mr. Ali Rabeh qui nous ont aidés et soutenus dans cette démarche.

Pour l'amélioration des performances de nos compétiteurs grâce à des séances de renforcement musculaire, nous disposons aussi d'une salle 2 fois par semaine les mercredis et samedis en matinée.

Remerciement à Monsieur Benoit Hamon, député de notre circonscription, pour l'octroi d'une subvention de 3.000 euros au titre de la réserve parlementaire qui devrait nous être versé avant la fin de la saison dès que le dossier d'acceptation sera reçu et rempli.

Merci à Eric Bocher trésorier-adjoint du club d'avoir dans un délai très court, ficelé et envoyé la demande de subvention, ainsi qu'à Mr. Ali Rabeh pour son soutien sans faille auprès de Monsieur le Député.

Deux fois par saison les parents des adhérents enfants ont accès à la piscine pendant les heures de cours afin de suivre l'évolution de leur progéniture, cette organisation est très bien perçue et perdurera, on l'espère, dans les années à venir.

Je tiens également à rappeler aux parents d'éviter de nourrir les enfants avant leur créneau ou alors très légèrement, par contre il est formellement interdit aux enfants victimes de gastroentérite ou toute autre maladie contagieuse de participer au cours.

Merci de votre compréhension et de continuer à faire passer le message.

L'objectif premier de la section sportive est de parvenir à étoffer le groupe des nageurs de compétition le plus rapidement possible tout en sachant que plusieurs années sont nécessaires afin de reconstruire un noyau efficace, stable et crédible. Cette saison pour le moment une quinzaine de jeunes ont rejoint le groupe des jeunes compétiteurs et commencent le dur apprentissage des entraînements intensifs et ensuite des compétitions dans le département dès leur diplôme obtenu.

De ce fait, environ 30 nageurs écumant maintenant la piscine dans le groupe des jeunes compétiteurs.

Nous espérons qu'une cinquantaine de nageurs, des groupes compétition, seront amenés à participer à des championnats départementaux, régionaux et peut-être nationaux à terme dans le cadre de la FFN et pour les plus anciens à des championnats de France, d'Europe et même du Monde dans la catégorie très en vogue actuellement celle des maîtres.

A ce jour, 51 nageurs du club sont officiellement dénombrés sur les tablettes de la fédération française de natation.

Nous essaierons de maintenir, dans la mesure de nos possibilités, la sortie annuelle pour les adultes qui depuis plusieurs années bénéficient d'une aide substantielle du club afin de limiter leur dépense. Cette escapade doit bien entendu être liée à 'l'eau' dans le sens le plus large du thème et toutes les idées sont les bienvenues.

Pour les adhérents intéressés, Madame Nicole Diraison se fera un plaisir d'en expliquer le fonctionnement et les modalités.

Comme tous les ans fin décembre dernier, un petit cadeau apprécié de tous les nageurs du mini-club, a été offert afin d'encourager ces jeunes pousses à continuer leur travail hebdomadaire.

Enfin pour terminer, je vous rappelle que nous avons un site internet, sous le nom www.aotnatation.org, nous essayons d'en faire bon usage afin que toutes les formes de communication et d'information s'ouvrent à un maximum d'adhérents.

N'hésitez surtout pas à vous connecter sur notre site et toutes les suggestions constructives sont les bienvenues pour l'améliorer, notre webmaster se fera un plaisir de vous écouter.

En parallèle, les informations principales sont aussi affichées dans le sas d'entrée de la piscine pour celles et ceux qui n'ont pas internet.

Pour terminer, depuis la saison dernière, vous pouvez suivre la vie du club, essentiellement les compétiteurs, sur facebook où commentaires et images fourmillent dans un esprit d'ouverture.

L'accès est libre, il suffit d'en demander l'autorisation dès la connexion.

Ceci clos le rapport moral.

Je vous présente mes amitiés sportives.

LE PRESIDENT DE LA SECTION NATATION.

Patrick DOUGUET.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Résultats sportifs pour 2015/2016.

SAISON 2015/2016

Fédération Française de Natation

Interclubs :

Dames	:	8330 points
Classement national	:	858 ^{ème} sur 1489 équipes classées.
Classement régional	:	145 ^{ème} sur 223 équipes classées.
Messieurs	:	13.176 points
Classement national	:	329 ^{ème} sur 1663 équipes classées.
Classement régional	:	65 ^{ème} sur 295 équipes classées.

Interclubs des maîtres :

Classement national	:	137 ^{ème} sur 461 clubs classés.
Classement régional	:	45 ^{ème} sur 114 clubs classés.

Classement des clubs (natation course)

Classement national	:	363 ^{ème} sur 1076 clubs classés.
Classement régional	:	55 ^{ème} sur 170 clubs classés.
Classement national des maîtres	:	163 ^{ème} sur 717 clubs classés.
Classement régional des maîtres	:	44 ^{ème} sur 124 clubs classés.

Coupe de France en eau libre (épreuve olympique) : 38^{ème} sur 391 clubs classés.

Classement national	:	36 ^{ème} sur 371 clubs classés
1 nageuse classée	196 ^{ème}	sur 634.
1 nageur classé	11 ^{ème}	sur 944.
1 nageur classé	120 ^{ème}	sur 944.
1 nageur classé	620 ^{ème}	sur 944.

Médailles

15 médailles au championnat d'Ile de France d'hiver des Maîtres :
8 en or, 6 en argent, 2 en bronze.

2 médailles au championnat de France d'hiver des Maîtres.
2 en bronze et 5 4^{ème} places

1 médaille au championnat de France d'été des Maîtres.
1 en bronze.

13 médailles au championnat départemental des Yvelines des maîtres.
12 en or, 1 en argent.

4 jeunes sélectionnés aux championnats N2 d'été d'Ile de France.
1 minime finaliste des championnats de France (8^{ème} de la finale A du 50m brasse)

Officiels et compétitions

*Nous avons également 7 officiels de la Fédération Française de Natation :
2 officiels A (juge arbitre, starter, juge de nages)
5 officiels B (chronométreur, juge à l'arrivée, inspecteur de virages)*

<p>Nous avons participé à : 35 compétitions FFN. 10 compétitions Masters FFN. 11 compétitions en eau libre FFN.</p>

Nous avons besoin de nouveaux officiels dans les années à venir afin d'éviter les amendes de la fédération qui s'élèvent à environ 50€ par compétition.

Il faut savoir que pour 4 nageurs inscrits à une compétition, 1 officiel est obligatoire.
Pour 10 nageurs et plus, 2 officiels du club doivent être inscrits sur la feuille de jury.

Cotisations 2015/2016.

Les cotisations de la saison 2015/16 ont augmenté entre 5 et 8% par rapport à la dernière saison d'activité.

<u>MONTANT DES COTISATIONS</u>		
Ecole de natation	:	164 euros
Adulte 1 fois/semaine	:	190 euros
Adulte 2 fois/semaine	:	240 euros
Aquagym 1fois/semaine	:	170 euros
Aquagym 2 fois/semaine	:	230 euros
Adulte + aquagym	:	240 euros
Compétition	:	200 euros

Pour votre information, sachez que nous sommes toujours très en dessous des prix pratiqués par la plupart des clubs des Yvelines et de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines tout en essayant de maintenir un salaire attractif à nos Brevets d'état salariés.

Nous essaierons, dans la mesure du possible, de maintenir ces cotisations à des tarifs raisonnables.

Les subventions, particulièrement celle de la municipalité de Trappes, permettent de maintenir des cotisations à un niveau plus qu'acceptable.

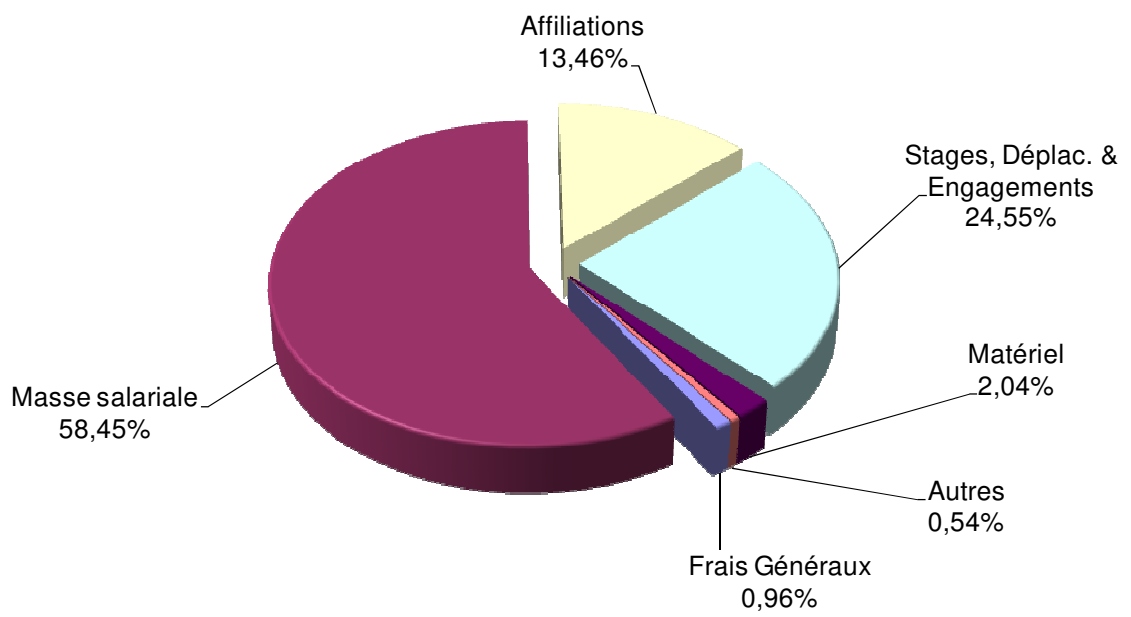
Par contre si les subventions diminuaient, nous serions dans l'obligation d'augmenter les cotisations proportionnellement à la diminution des aides.

Rapport financier 2015/2016.

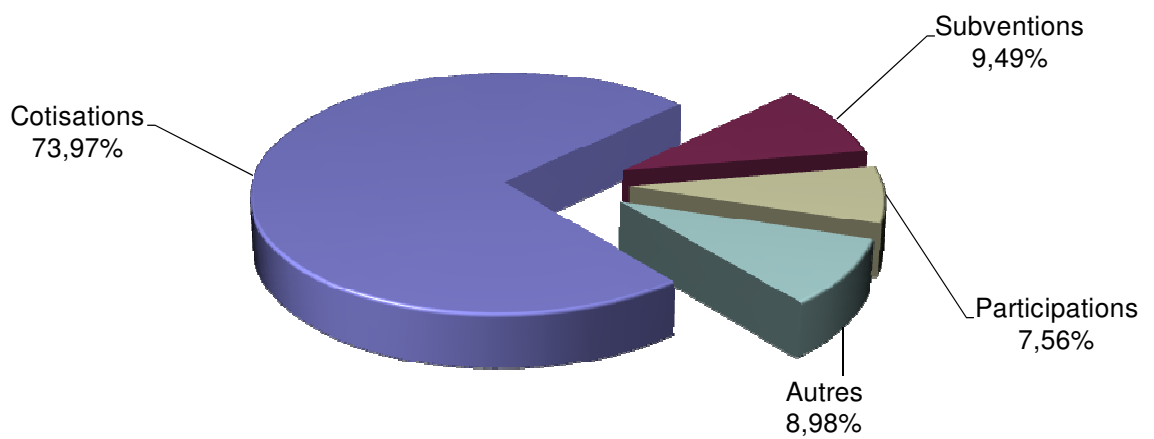
Budget saison 2015-2016			
Dépenses		Recettes	
Frais Généraux		Cotisations	
	1 325,89 €		99 549,00 €
Fournitures	318,74 €	Subventions	
Tenue de compte	78,28 €	Département	2 587,00 €
Informatique	100,97 €	CASQY	0,00 €
Divers	Impayés	Mairie	10 000,00 €
	Remboursements	Autres	185,00 €
	Autres	Aide CDY	
	459,90 €	Participations	
	459,90 €		10 178,30 €
Masse salariale		Stages	Compétiteurs
	80 768,23 €		7 738,30 €
Salaires	51 125,03 €	Aquagym	2 440,00 €
Cotisations salariales	28 282,59 €	Autres	
Auto-entrepreneurs	1 360,61 €		12 086,07 €
Affiliations		Remboursements	280,00 €
	18 597,90 €	Solde saison précédente	0,00 €
Club	FFN	Provisions	11 000,00 €
	410,00 €	Divers	806,07 €
Licences	FFN		
	18 167,90 €		
	FSGT		
	0,00 €		
Autres	20,00 €		
Stages, Déplac. & Engagements			
	33 916,87 €		
Stages	Aquagym		
	3 684,50 €		
	Compét.		
	22 390,16 €		
Déplacements	Compét.		
	1 327,02 €		
	Maîtres	1 389,64 €	
	Eau Libre	351,90 €	
Engagement	FFN	4 773,65 €	
	FSGT	0,00 €	
Matériel			
	2 825,32 €		
Equipements compétiteurs	1 912,12 €		
Matériel générique	913,20 €		
Autres			
	746,23 €		
Activités sociales	Compétiteurs	0,00 €	
	Adultes/Aquag.	0,00 €	
	Bureau	0,00 €	
Manifestat°	Ass. Générale	63,84 €	
	Noël 4/6 ans	154,81 €	
	Compét. à Trappes	62,17 €	
Solde saison préc. (déficit)	465,41 €		
Total dépenses : 138 180,44 €		Total recettes : 134 585,37 €	
111,4% du prévisionnel		108,5% du prévisionnel	
Solde pour la saison :			
-3 595,07 €		-2,7%	

Le bilan financier a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Dépenses



Recettes



Budget prévisionnel 2016/2017.

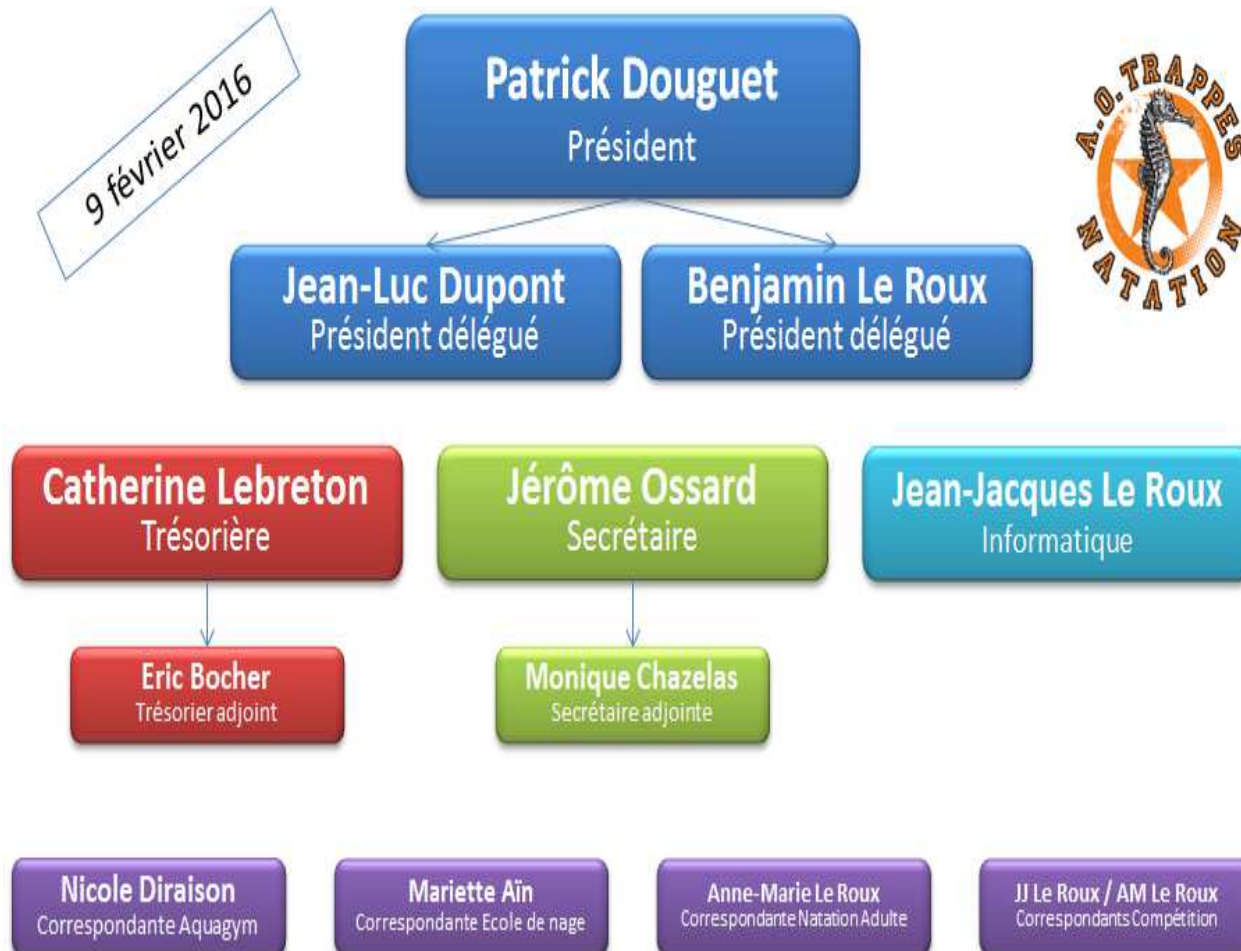
Budget Prévisionnel 2016-2017

Dépenses			Recettes			
Frais Généraux 1 300,00 €			Cotisations 107 445,07 €			
	Fournitures	300,00 €				
	Tenue de compte	100,00 €				
	Informatique	100,00 €	Subventions 21 000,00 €			
Divers	Impayés	0,00 €	Département	2 500,00 €		
	Remboursements	400,00 €	CASQY	0,00 €		
	Autres	400,00 €	Mairie	18 500,00 €		
			Autres	Aide Formation	0,00 €	
Masse salariale 81 500,00 €			Participations 10 000,00 €			
	Salaires	52 000,00 €	Stages	Compétiteurs	7 500,00 €	
	Cotisations salariales	28 000,00 €		Aquagym	2 500,00 €	
	Auto-entrepreneurs	1 500,00 €	Autres 0,00 €			
Affiliations 18 600,00 €			Remboursements	0,00 €		
Club	FFN	500,00 €	Solde saison préc. (bénéfice)	0,00 €		
	Licences	FFN	18 000,00 €	Provisions	0,00 €	
		FSGT	0,00 €	Autres	0,00 €	
	Autres	100,00 €				
Stages, Déplac. & Engagements 31 100,00 €						
Stages	Aquagym	3 500,00 €				
	Compét.	20 000,00 €				
Déplacemen	Autres	1 100,00 €				
	Maîtres	1 000,00 €				
	Eau Libre	1 000,00 €				
Engagement	FFN	4 500,00 €				
	FSGT	0,00 €				
Matériel 2 000,00 €						
	Equipements compétiteurs	1 000,00 €				
	Matériel générique	1 000,00 €				
Autres 3 945,07 €						
Activités soc	Compétiteurs	0,00 €				
	Adultes/Aquag.	0,00 €				
	Bureau	0,00 €				
Manifestat°	Ass. Générale	75,00 €				
	Noël 4/6 ans	200,00 €				
	Compét. à Trappes	75,00 €				
	Solde saison préc. (déficit)	3 595,07 €				
Total dépenses : 138 445,07 €			Total recettes : 138 445,07 €			
<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Solde pour la saison : 0,00 €</td> </tr> </table>			Solde pour la saison : 0,00 €			
Solde pour la saison : 0,00 €						

Le budget prévisionnel a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Présentation du Bureau.

9 février 2016



Membres du bureau			
Mariette Aïn	Eric Bocher	Monique Chazelas	Nicole Diraison
Patrick Douguet	Jean-Luc Dupont	Alain Feniou	Joëlle Lamurias
Catherine Lebreton	Anne-Marie Le Roux	Benjamin Le Roux	Jean-Jacques Le Roux
Jérôme Ossard			

Appel à candidature et élection de nouveaux membres.

Aucune nouvelle candidature enregistrée dans les délais impartis.

Démission et élection du Bureau.

Le Bureau a été réélu à l'unanimité par l'assemblée générale.

.

Objectifs sportifs saison 2016/2017.

OBJECTIFS SAISON 2016/2017

Atteindre au minimum 600 adhérents.

Faire le maximum pour accroître le nombre de compétiteurs.

Valoriser le groupe afin que notre notoriété soit toujours reconnue au niveau départemental et régional de la FFN.

Parvenir dans les 15 premiers clubs des Yvelines et les 100 premiers clubs d'Ile de France en FFN.

Stimuler fortement les catégories avenir et poussin, vivier des compétitions, en y favorisant l'aspect attractif et pédagogique.

Entretenir une convivialité absolue entre les entraîneurs, compétiteurs, officiels et accompagnateurs.

Soutenir au maximum nos entraîneurs afin que les objectifs se réalisent.

Promouvoir l'aspect attractif des compétitions afin d'enrôler des parents motivés dans les catégories benjamins, poussins et avenir.

Maintenir les officiels du club à au moins 8 arbitres, juges et chronométrateurs, indispensable pour la bonne marche du club.

<p>Ces objectifs sont réalisables si l'osmose entre les différentes entités du club est irréprochable. Un effort important doit être consenti, par tous, afin que ces cibles soient atteintes. Nous ne doutons pas de la réalisation de ces objectifs.</p>
--

Règlement intérieur.

1. Règlement intérieur et illustration sur la tenue exigée par le règlement.



REGLEMENT INTERIEUR de l'A.O.T NATATION Mise à jour du 15 mai 2016



1 : Le présent règlement concerne **tous les adhérents** ou leur représentant légal de la section natation de l'AOT. Ceux-ci s'engagent à **respecter et à se conformer au règlement intérieur** de la piscine municipale en plus du présent **règlement du club**.

2 : Les adhérents sont affectés à un groupe correspondant à leurs capacités. Pour préserver l'efficacité des séances, l'effectif dans chaque ligne d'eau est limité. En conséquence, l'adhérent est tenu de **respecter les créneaux** fixés à l'inscription et s'engage à suivre l'intégralité de l'enseignement dispensé. Les modifications de créneaux sont possibles uniquement sur suggestion des entraîneurs.

3 : Les candidats à l'adhésion doivent fournir un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la natation sportive datant de moins de 3 mois, une **photo** et le règlement de la **cotisation**. Seuls les dossiers complets peuvent prétendre à l'adhésion sous réserve des places disponibles. Les inscriptions se déroulent uniquement pendant les périodes prévues à cet effet (juin et septembre).

4 : Le bureau autorise les éducateurs à appeler les pompiers ou le SAMU en cas d'accident et à faire évacuer l'accidenté vers l'hôpital le plus proche si nécessaire.

5 : La communication aux adhérents est assurée par le site internet (www.aotnatation.org) par courriel et par affichage à la piscine. Une permanence est organisée tous les mardis de l'année, de 17h à 20h, en dehors des vacances scolaires.

6 : **Aucun remboursement** ne peut être effectué en cours de saison sportive **quelle que soit la raison**.

7 : Le bonnet de bain est **obligatoire** pour tous les adhérents. **Seul un maillot de bain conforme au règlement de l'établissement et à l'article 3 du règlement intérieur voté en conseil municipal du 5 février 2010 est autorisé. (Voir illustration affichée à la piscine).**

(Illustration de l'Article 3 du Règlement Intérieur)
Adopté en conseil municipal du 5 Février 2010



Les compétiteurs veilleront à posséder leur matériel lors des entraînements (lunettes, palmes, pull-buoy et plaquettes).

8 : Excepté dérogation pour les parents des nageurs du mini-club, **l'accès aux locaux (vestiaires, douches, bassin) est interdit aux parents au-delà du portillon d'entrée**. L'accès aux douches est interdit aux parents quelque soit le créneau.

9 : Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (baladeur, portable, argent...). **En cas de perte ou de vol**, la direction de la piscine ainsi que les **dirigeants** de la section natation **déclinent toute responsabilité**.

10 : Le **respect et la politesse** doivent être une priorité pour tous les adhérents de la section envers toutes les personnes qu'ils seraient susceptibles de rencontrer lors des entraînements ou des compétitions. Chaque adhérent s'engage à prendre **soin du matériel** mis à sa disposition par le club et l'établissement.

Dans le cas contraire, une radiation sans remboursement de la section natation peut être envisagée.

11 : Les entraîneurs, en accord avec le Bureau, se réservent le droit de changer un nageur de groupe en cours d'année, pour l'encourager ou le sanctionner, en fonction des résultats, du travail, de l'assiduité et du comportement. Dans ce cas, les adhérents et les parents concernés sont informés.

12 : Tout retard doit être justifié auprès de l'entraîneur. Les retards récurrents et abusifs sont sanctionnés par les entraîneurs, voire par le président, et peuvent aller jusqu'à la sanction de **radiation** de la section natation. Les horaires indiqués s'entendent dans l'eau. Les parents voudront bien prévoir que les enfants arrivent à la piscine sans retard, le début de l'échauffement étant capital.

13 : Les adhérents sont autorisés à pénétrer dans l'établissement (au-delà des portillons) au plus tôt **10 minutes avant** le début de leur créneau et doivent être sortis au plus tard **15 minutes après** la fin de leur créneau. A l'issue de ces 15 minutes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et **ne sont plus sous la responsabilité du club.**

14 : La participation aux compétitions de natation est **fortement recommandée.** Les adhérents souhaitant faire des compétitions s'engagent à s'entraîner au **minimum 2 fois par semaine pour les avenirs, poussins et benjamins, et 3 fois par semaine pour les minimes, cadets, juniors et seniors.**

15 : Les nageurs absents des compétitions doivent avertir à l'avance leur responsable ou présenter un certificat médical en cas de forfait de dernière minute sous peine d'être redevables de l'amende forfaitaire qui est infligée au club.

Le Bureau de l'A.O.T section natation.

Questions diverses.

- Mme Lamurias souligne que les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider l'équipe de l'association à accueillir et à encadrer les enfants. Les membres du bureau tiennent tout particulièrement à remercier les parents bénévoles qui se sont investis cette année. la question est posée de rendre obligatoire l'investissement personnel des parents d'enfants adhérents pour l'encadrement. **Le sujet sera débattu dans le cadre d'une prochaine réunion de bureau.**
- L'entraîneur demande si le point 14 du règlement pourrait être modifié pour être mieux adapté aux exigences du maître-nageur en termes de présence et de fréquence des entraînements. **Oui, C'est une proposition qui sera étudiée lors de la prochaine réunion de bureau.**
- Des nageurs font remarquer que les petites lignes d'eau ne sont pas adaptées pour la sécurité sur certains créneaux. **La suggestion de mettre en place une grosse ligne d'eau pourra être faite auprès des employés de la piscine.**
- Le club a-t-il reçu le label ? **Le club de l'AOT section Natation est officiellement labellisé "animation ENF" et "développement".**